



COLLÈGE-LYCÉE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE

Enseignement agricole privé

524, avenue du Pont des Fontaines

84200 CARPENTRAS

Tél. : 04-90-63-07-70 – contact@leschenes.org

www.leschenes.org

POUR LES ELEVES QUI ENTRENT EN 2nde GT

* **Les cours commenceront le Jeudi 3 septembre à 8h00.** Les élèves seront pris en charge par le professeur principal puis les cours auront lieu selon l'emploi du temps. La demi-pension fonctionnera dès le 3 septembre.

* **Horaires des cours** : Les cours auront lieu tous les jours de 07h55 à 11h55 et de 13h20 à 16h25 ou 17h20 selon l'emploi du temps (pas de cours le mercredi après-midi).

* **Les internes** : L'installation dans les chambres avec les surveillants de l'internat se fera le soir à partir de 17h.

* **Stages** : **Les élèves de 2GT** attendront les informations des enseignants pour leurs démarches de recherche de stage.

* **Tablettes** : Les élèves seront dotés d'une tablette personnelle, donnée par la Région et de manuels numériques courant septembre. Toutes les informations vous seront fournies à la réunion de rentrée.

* **Les livres** : **Seuls les cahiers d'exercices nécessaires pour certaines matières seront facturés.**

* **Fournitures à prévoir** :

- 1 cadenas pour le casier

- pour les cours généraux, feuilles de copies simples et doubles, une calculatrice scientifique (équipée du mode examen : Numworks conseillée, 1 blouse (pour le laboratoire) qui servira sur plusieurs années.

* **Une tenue de sport** marquée au nom de l'élève (survêtement et chaussures) est **obligatoire**.

L'établissement sera fermé du vendredi 17 juillet au lundi 17 août inclus.



COLLÈGE-LYCÉE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE

Enseignement agricole privé

524, avenue du Pont des Fontaines

84200 CARPENTRAS

Tél. : 04-90-63-07-70 – contact@leschenes.org

www.leschenes.org

**INFORMATIONS INTERNAT
POUR LES 2^{nde} GT 2026-2027**

Le **vendredi 11 septembre à 18h15**, la surveillante d'internat vous accueillera, en présence du Chef d'Etablissement, pour vous expliquer le déroulement de l'année. Elle vous remettra aussi le règlement de l'internat. Cette rencontre durera environ une heure.

Par ailleurs, merci de remplir et signer le coupon ci-dessous concernant l'autorisation de sortie du mercredi. Seuls les élèves ayant une autorisation écrite de leur responsable légale auront la possibilité de

- Sortir le mercredi de 13h30 à 16h30 (sans surveillance)
- Rester au lycée toute l'après midi
- Rentrer chez eux du mercredi 12h00 jusqu'au jeudi matin 8h.

Talon à compléter par le responsable légal et à rendre à la vie scolaire pour le 20/08/2026

Le mercredi, mon fils, ma fille _____

interne pour l'année scolaire 2026-2027 en classe de _____

- ☐ Sortira de 13h30 à 16h30 (sans surveillance)
- ☐ Restera au lycée toute l'après midi
- ☐ Partira du mercredi 12h00 jusqu'au jeudi matin 8h00

Fait à _____, le _____

Signature :



COLLÈGE-LYCÉE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE

Enseignement agricole privé

524, avenue du Pont des Fontaines

84200 CARPENTRAS

Tél. : 04-90-63-07-70 – contact@lycee-leschenes.fr

www.leschenes.org

TROUSSEAU POUR LES INTERNES

- 1 alèse plastifiée en 90 cm
- draps
- oreiller + taie d'oreiller
- couette
- linge de toilette
- pharmacie personnelle + photocopie de l'ordonnance en cas de traitement régulier
- pantoufle_et pyjama